



# **Comité de la protection sociale**

Comité de la protection sociale

## **Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale**

Octobre 2001

## **Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale**

Comme suite au mandat donné par le Conseil européen de Lisbonne, les États membres et la Commission ont tenté d'élaborer des approches communes et d'assurer la compatibilité en ce qui concerne les indicateurs. Les travaux ont été réalisés par le comité de la protection sociale et son sous-groupe technique "indicateurs" qui a commencé à se réunir à partir de février 2001. Le sous-groupe s'est employé, en particulier, à améliorer les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Cette tâche découle de l'accord politique conclu au Conseil européen de Nice, définissant des objectifs appropriés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et invitant les États membres et la Commission à tenter d'élaborer des indicateurs arrêtés d'un commun accord.

Lors du Conseil européen de Stockholm, qui s'est tenu en mars 2001, les chefs d'État et de gouvernement ont donné mandat au Conseil d'adopter un ensemble d'indicateurs arrêtés d'un commun accord sur l'inclusion sociale d'ici la fin de cette année. Ces indicateurs devraient permettre aux États membres et à la Commission d'une part de surveiller les progrès réalisés dans la recherche de l'objectif fixé par le Conseil européen de Lisbonne, qui consiste à donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté d'ici 2010, et d'autre part de favoriser une meilleure compréhension de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans le contexte européen, et de repérer et d'échanger les meilleures pratiques.

Lors de la sélection des indicateurs, le comité de la protection sociale a examiné l'ensemble des principaux domaines à couvrir et tenu compte des différences nationales en termes d'importance accordée par les États membres aux différents domaines. Il est important que le portefeuille d'indicateurs communautaires jouisse d'un soutien général en tant que représentation équilibrée des préoccupations sociales de l'Europe et, de ce fait, l'ensemble proposé d'indicateurs doit être considéré dans son ensemble plutôt que comme une série d'indicateurs individuels.

Parmi les indicateurs proposés, le comité de la protection sociale a décidé de mettre l'accent davantage sur les indicateurs qui mettent en évidence les résultats obtenus dans le domaine social plutôt que sur les moyens grâce auxquels ils sont atteints. Le comité de la protection sociale s'est accordé sur les principes méthodologiques suivants:

- un indicateur devrait saisir le cœur du problème et son interprétation devrait être claire et acceptée sans réserve;
- un indicateur devrait être solide et statistiquement validé;
- un indicateur devrait s'adapter aux interventions stratégiques sans être sujet à manipulations;
- un indicateur devrait être mesurable d'une manière suffisamment comparable entre les États membres et, autant que faire se peut, comparable aux normes appliquées au niveau international;
- un indicateur devrait être actuel et se prêter à la révision;
- la mesure d'un indicateur ne devrait pas faire peser un fardeau trop lourd sur les États membres, les entreprises et les citoyens de l'Union;
- le portefeuille d'indicateurs devrait être équilibré dans ses différentes dimensions;
- les indicateurs devraient être cohérents entre eux et le poids des différents indicateurs dans le portefeuille devrait être proportionné;

- le portefeuille d'indicateurs devrait être aussi transparent et accessible que possible aux citoyens de l'Union européenne.

Il est nécessaire de pouvoir disposer d'un grand nombre d'indicateurs pour évaluer correctement la nature pluridimensionnelle de l'exclusion sociale. Le comité de la protection sociale propose de classer ces indicateurs par ordre de priorité en les inscrivant dans trois niveaux. *Les indicateurs primaires* se composeraient d'un nombre restreint d'indicateurs principaux couvrant les grands domaines jugés comme étant les facteurs les plus importants qui conduisent à l'exclusion sociale. *Les indicateurs secondaires* soutiendraient ces indicateurs principaux et décriraient d'autres dimensions du problème. Ces deux niveaux seraient composés d'indicateurs définis et adoptés d'un commun accord, et ils seraient utilisés par les États membres lors du prochain exercice d'établissement de plans d'actions nationaux sur l'inclusion sociale, et par la Commission et les États membres dans le rapport conjoint sur l'inclusion sociale. Un troisième niveau d'indicateurs est envisageable. Les États membres décideraient eux-mêmes de les inclure dans leurs plans d'actions nationaux sur l'inclusion sociale afin de mettre en évidence les spécificités de domaines particuliers et de contribuer à l'interprétation des indicateurs primaires et secondaires. Ces indicateurs ne seraient pas harmonisés au niveau européen.

Sur la base des principes énoncés ci-dessus, le comité de la protection sociale a adopté les indicateurs suivants de l'exclusion sociale:

### **Indicateurs primaires**

1. Taux de bas revenus après transfères avec seuil de bas revenu fixé à 60 % du revenu médian (avec répartitions par sexe, âge, statut professionnel le plus fréquent, type de ménage et régime d'occupation; à titre d'exemple, les valeurs pour les ménages typiques;
2. Répartition des revenus (ratio des quintiles de revenus)
3. Persistance de bas revenus;
4. Écart médian de bas revenus
5. Cohésion régionale
6. Taux de chômage de longue durée,
7. Personnes vivant dans des ménages sans emploi
8. Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas leurs études ou une formation quelconque
9. Espérance de vie à la naissance
10. Auto-évaluation de l'état de santé

### **Indicateurs secondaires**

11. Répartition de part et d'autre du seuil à 60 % du bas revenu médian
12. Taux de bas revenu établi à un moment "t"
13. Taux de bas revenu avant transferts
14. Distribution du revenu (coefficient de Gini)
15. Persistance de bas revenus (sur la base de 50 % du revenu médian)
16. Part du chômage de longue durée
17. Taux de chômage de très longue durée
18. Personnes à faible niveau d'études

Les définitions exactes des indicateurs adoptés figurent dans l'annexe.

Bien que le comité de la protection sociale ne soit pas encore en mesure de présenter une proposition d'indicateurs adoptés d'un commun accord sur la dimension essentielle que constitue le logement, ses membres se sont accordés sur une approche commune à respecter: les plans d'action nationaux devraient contenir des informations quantitatives couvrant trois aspects: (1) logement décent, (2) coûts du logement, (3) personnes sans abri et autres conditions de logement précaires.

Le comité de la protection sociale est satisfait des progrès accomplis en 2001 car avec cette première série d'indicateurs, les États membres et la Commission pourront mesurer, de manière comparative, plusieurs aspects essentiels du caractère pluridimensionnel de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Toutefois, le comité de la protection sociale est pleinement conscient que la liste ci-dessus ne confère pas le même poids à tous les aspects pertinents. En conséquence, le comité recommande la poursuite des travaux, en 2002, sur les indicateurs de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en:

- ◆ examinant la possibilité d'élaborer des indicateurs supplémentaires adoptés d'un commun accord, dans un certain nombre de domaines reconnus comme étant pertinents pour l'exclusion sociale: les conditions de vie, y compris la participation sociale, la pauvreté récurrente et occasionnelle, l'accès aux services publics et privés essentiels, les questions territoriales et les indicateurs au niveau local, la pauvreté et le travail, l'endettement, la dépendance par rapport aux prestations et les allocations familiales;
- ◆ examinant comment la dimension de genre de la pauvreté et de l'exclusion sociale peut être perçue et mesurée d'une manière plus satisfaisante.

Le comité recommande également d'examiner plus en détail les aspects techniques suivant de manière à améliorer la précision et la comparabilité:

- ◆ amélioration des informations comparables et prise en compte de la notion de logement décent, des coûts du logement et des personnes sans abri;
- ◆ établissement d'indicateurs sur la lecture et le calcul et l'accès à l'éducation;
- ◆ dans le domaine de la santé, examen de mesures de l'espérance de vie corrigée de la qualité, de la mortalité prématurée en fonction du statut socio-économique et, ainsi que proposé actuellement par la Task Force sur les statistiques du revenu et des conditions de vie (UE - SILC), de l'accès aux soins de santé;
- ◆ prise en compte des groupes ne vivant pas dans des "ménages privés", en particulier les personnes sans abri et les personnes institutionnalisées (maisons de retraite, prisons, orphelinats, etc.)

Toutefois, les travaux à venir ne devraient se limiter à l'adoption commune d'une série d'indicateurs, sur la base des données actuelles. Malgré de réelles améliorations apportées aux bases de données européennes ces dernières années, on note encore un trop grand déficit en données comparables, et nombre d'entre elles ne sont pas actuelles. Afin d'assurer le contrôle du processus d'inclusion sociale dans sa pluridimensionnalité, il est capital de développer la capacité statistique, tout en exploitant pleinement les données actuellement disponibles. UE - SILC constituera une source importante de données comparables à l'avenir. De ce fait, il importe de ne pas décaler le calendrier exact actuel.

Enfin, le comité de la protection sociale reconnaît l'importance d'une participation croissante des personnes exclues à l'élaboration des indicateurs et la nécessité d'explorer les moyens les plus efficaces pour faire entendre la voix des personnes exclues.

## Annexe: Liste des indicateurs

### INDICATEURS PRIMAIRES

	Indicateur	Définition	Source des données + année disponible la plus récente
1a	Taux de bas revenus après transferts, avec répartitions par âge et par sexe	Pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent. Groupes d'âge: <b>1.</b> 0-15, <b>2.</b> 16-24, <b>3.</b> 25-49, <b>4.</b> 50-64, <b>5.</b> 65+. Répartition par sexe pour tous les groupes d'âge + total	PCM d'Eurostat 1997
1b	Taux de bas revenu après transferts avec répartitions en fonction du statut professionnel le plus fréquent	Pourcentage de personnes âgées de 16+ vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent. Statut professionnel le plus fréquent: 1. Salarié, 2. Indépendant, 3. Chômeur, 4. Retraité, 5. Inactif - autres. Répartition par sexe pour toutes les catégories + total	PCM d'Eurostat 1997
1c	Taux de bas revenu après transferts avec répartitions par type de ménage	Pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent. 1. ménage d'une personne, moins de 30 ans, 2. ménage d'une personne, 30-64, 3. ménage d'une personne, 65+ 4. 2 adultes sans enfants à charge; au moins une personne 65+ 5. 2 adultes sans enfants à charge; les deux moins de 65 6. autres ménages sans enfants à charge 7. parents isolés, enfant à charge 1+ 8. 2 adultes, 1 enfant à charge 9. 2 adultes, 2 enfants à charge 10. 2 adultes, 3+ enfants à charge 11. autres ménages avec enfants à charge 12. Total	PCM d'Eurostat 1997
1d	Taux de bas revenu après transferts avec répartitions par régime d'occupation	Pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent. 1. Propriétaire ou loyer gratuit 2. Locataire 3. Total	PCM d'Eurostat 1997
1e	Seuil de bas revenu (valeur indicative)	Valeur du seuil de bas revenu (60% du revenu médian national équivalent) en SPA, euros et devise nationale pour: 1. Ménage d'une personne 2. Ménage de 2 adultes, 2 enfants	PCM d'Eurostat 1997

2.	Distribution du revenu	S80/S20: ratio entre le revenu national équivalent des 20% supérieurs de la distribution de revenus et les 20% inférieurs.	PCM d'Eurostat 1997
3.	Persistance des bas revenus	Personnes vivant dans des ménages dont le revenu total d'équivalent par ménage était inférieur à 60% du revenu national médian équivalent durant l'année n (au moins) deux années des années n-1, n-2, n-3. Répartition par sexe + total.	PCM d'Eurostat 1997
4.	Écart de bas revenu médian relatif	Différence entre le revenu médian des personnes se situant en dessous du seuil de bas revenu et le seuil de bas revenu exprimé en pourcentage du seuil de bas revenu. Répartition par sexe + total.	PCM d'Eurostat 1997
5.	Cohésion régionale	Coefficient de variation des taux d'emploi au niveau NUTS 2.	EFT d'Eurostat 2000
6.	Taux de chômage de longue durée	Total de la population en chômage de longue durée ( $\geq 12$ mois; définition de l'OIT) en proportion de la population active totale, répartition par sexe + total	EFT d'Eurostat 2000
7.	Personnes vivant dans des ménages sans emploi	Personnes âgées de 0-65 (0-60) vivant dans des ménages où personne ne travaille parmi les personnes vivant dans les ménages pouvant être retenus. Les ménages susceptibles d'être retenus sont tous les ménages à l'exception de ceux où chaque personne entre dans l'une des catégories suivantes : - personnes âgées de moins de 18 ans; - personnes âgées de 18-24 suivant des études et sans emploi - personnes âgées de 65 (60) et plus et ne travaillant pas.	EFT d'Eurostat 2000
8.	Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas d'études ou une formation quelconque	Part de la population totale des personnes âgées de 18 à 24 ans ayant atteint le niveau 2 de la CITE ou moins et ne suivant pas d'études ou une formation quelconque. Répartition par sexe + total	EFT d'Eurostat 2000
9.	Espérance de vie à la naissance	Nombre d'années qu'une personne peut espérer vivre, en commençant à l'âge 0, pour les hommes et les femmes	Statistiques démographiques d'Eurostat
10.	Auto-évaluation de l'état de santé par niveau de revenus	Ratio des proportions des groupes de quintiles inférieurs et supérieurs (par revenu équivalent) de la population âgée de 16 ans et + qui se considère en mauvaise ou très mauvaise santé selon la définition de l'OMS. Répartition par sexe + total	Eurostat ECHP 1997

## INDICATEURS SECONDAIRES

11.	Dispersion de part et d'autre du seuil de bas revenu	Personnes vivant dans des ménages dont le revenu équivalent par ménage était inférieur à 40, 50 et 70% du revenu médian national équivalent.	Eurostat ECHP 1997
12.	Taux de bas revenu fixé à un moment "t"	Année de base PCM 1995. 1. Taux de bas revenu relatif en 1997 (=indicateur 1) 2. Taux de bas revenu relatif en 1995 multiplié par le facteur d'inflation de 1994/96	Eurostat ECHP 1997
13.	Taux de bas revenu avant transferts	Taux de bas revenu relatif, le revenu se calculant comme suit: 1. Revenus à l'exclusion de tous les transferts sociaux 2. Revenus y compris les pensions de retraite et pensions de survie. 3. Revenus après tous les transferts sociaux (= indicateur 1) Répartition par sexe + total	Eurostat ECHP 1997
14.	Coefficient de Gini	Rapport des parts cumulatives de la population classées selon le niveau de revenu à la part cumulative du montant total perçu par celle-ci	Eurostat ECHP 1997
15.	Persistance des bas revenus (en dessous de 50% du revenu médian)	Personnes vivant dans des ménages dont le revenu total équivalent du ménage était inférieur à 50% du revenu médian national équivalent durant l'année n et (au moins) deux années des années n-1, n-2, n-3. Répartition par sexe + total	Eurostat ECHP 1997
16.	Part du chômage de longue durée	Total de la population en chômage de longue durée (≥12 mois; définition de l'OMS) en proportion du total de la population au chômage; répartition par sexe + total	EFT d'Eurostat 2000
17.	Taux de chômage de très longue durée	Total de la population en chômage de longue durée (≥24 mois; définition de l'OMS) en proportion du total de la population active; répartition par sexe + total	EFT d'Eurostat 2000
18.	Personnes ayant un faible niveau d'études	Taux de niveau d'études du niveau 2 de la CITE ou inférieur pour la population adulte par groupes d'âge (25-34, 35-44, 45-54, 55-64). Répartition par sexe + total	EFT d'Eurostat 2000